

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025**

Régulièrement convoqué le mercredi 25 mars 2026, le conseil municipal s'est réuni le 31 mars 2026 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Alain BAMET, maire.

Présents : M. Jean-Charles CLAUDEL, Mme SOL Manuella, M. BALLIGAND Louis, MM Philippe CACCIABUE, Etienne DESBOIS, Philippe CURMI, Mmes Julie JUGNET, Nadine CLAUDE, Hélène CHAUVE, Nathalie MARCHAND.

Le quorum étant atteint (11/11), le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur Philippe CACCIABUE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 25/02/2026,
- Approbation du procès-verbal du 21/03/2026,
- Délégations du conseil municipal au maire,
- Délégations de fonctions aux adjoints,
- Délégation de signature au maire, aux adjoints et à la secrétaire générale de mairie,
- Détermination des indemnités de fonctions,
- Désignation des délégués,
- Vote des taxes communales,
- Questions diverses

1) **Approbation du PV du 25/02/2026**

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 25 février 2026 est voté à 10 voix POUR et une abstention.

2) **Approbation du PV du 21/03/2026**

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 21 mars 2026 a été approuvé par le Maire et la secrétaire de séance.

Il est voté à 10 voix POUR et une abstention.

3) **Délégations du conseil municipal au maire**

Le Maire propose de reproduire les délégations existantes et procède à la lecture du modèle de délégation utilisé le 8 avril 2024.

La proposition est votée à 10 voix POUR et une abstention.

4) Délégations de fonctions aux adjoints

Après lecture des articles 21 et 22-18 du CGTC (Code Général des Collectivités Territoriales) présentant le contexte juridique des délégations, le Maire nous informe qu'il procède aux délégations suivantes :

1er adjoint : bâtiments communaux, personnel, Etat Civil en l'absence du Maire

2eme adjointe : vie scolaire et périscolaire, vie associative et culturelle, communication, archives et documentation, Etat Civil en l'absence du Maire

3eme adjoint : patrimoine communal, Environnement et transition écologique, urbanisme, voirie et réseaux, cimetière

5) Délégations de signatures au maire, aux adjoints et à la secrétaire générale de mairie

Après lecture d'un extrait du CGCT, le conseil municipal décide de :

- donner la délégation de signature au maire, durant toute la durée de son mandat et agir ainsi pour et au nom de la commune,
- donner délégation de signature au 1^{er} adjoint, et de suppléer le maire en cas de besoin, durant toute la durée de son mandat,
- donner délégation de signature au 2^{ème} adjoint, de suppléer en cas d'absence ou d'impossibilité du maire et du 1er adjoint, durant toute la durée de son mandat,
- donner délégation de signature à la secrétaire générale de mairie, en cas d'absence ou d'impossibilité du maire, du 1^{er} adjoint et du 2^{ème} adjoint pour les documents d'Etat civil et les arrêtés municipaux, durant toute la durée de son mandat.

6) Détermination des indemnités de fonctions

Une enveloppe budgétaire d'indemnités est à disposition du conseil municipal qui doit en voter la répartition entre le maire, les adjoints et les conseillers ayant une délégation de fonction.

L'usage affecte un montant égal à 28,1% de l'Indice Brut de la Fonction Publique Territoriale au Maire et 10,89% de cet indice aux autres élu.es délégué(e)s.

Le Maire propose de reproduire la pratique précédente avec :

- une indemnité de 1155,06€ brut pour le Maire
- une indemnité de 447,64€ brut par adjoint

Il sera possible de revoir cette répartition d'ici 6 mois en fonction des implications des un.es et des autres.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

7) Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux et aux commissions communales

Les élu.es se répartissent la représentation dans les quatre syndicats auxquels la commune participe :

SIVOS : Titulaires = Julie JUGNET, Manuella SOL / Suppléants = Nadine CLAUDE, Jean-Charles CLAUDEL

SIRTOM : Titulaires = Etienne DESBOIS, Hélène CHAUVE / Suppléants = Nathalie MARCHAND, Manuella SOL

SIE Haute Grosne : Titulaires = Philippe CACCIABUE, Louis BALLIGAND / Suppléants = Etienne DESBOIS, Nathalie MARCHAND

SYDESL : Titulaires = Philippe CACCIABUE, Jean-Charles CLAUDEL / Louis BALLIGAND, Hélène CHAUVE

Désignation des délégués aux Commissions communales

Bâtiments communaux, Cimetière Logements communaux	Jean-Charles CLAUDEL, Etienne DESBOIS, Louis BALLIGAND
Bois, Chasse, Environnement	Louis BALLIGAND, Philippe CACCIABUE, Etienne DESBOIS
Commerce, Tourisme, salle des fêtes	Nadine CLAUDE, Hélène CHAUVE, Manuella SOL, Alain BAMET
Communication, Site, Panneau Pocket	Nadine CLAUDE, Julie JUGNET, Manuella SOL
Associations, CCAS, CIAS	Hélène CHAUVE, Nathalie MARCHAND, Alain BAMET, Philippe CACCIABUE
Ecole, cantine	Nadine CLAUDE , Julie JUGNET
Assainissement	Louis BALLIGAND, Jean-Charles CLAUDEL
Urbanisme, Voirie, terrains	Louis BALLIGAND, Etienne DESBOIS, Hélène CHAUVE, Alain BAMET
Personnel municipal	Jean-Charles CLAUDEL, Nadine CLAUDE, Alain BAMET
Budget, Impôts et taxes	Jean-Charles CLAUDEL, Nadine CLAUDE, Alain BAMET, Julie JUGNET, Hélène CHAUVE

8) **Vote des taxes communales**

Le Maire propose de rester sur les valeurs précédentes :

	2025	2026	Produits attendus
Taxe sur le Foncier BATI	35,57%	35,57%	31 913,00 €
Taxe sur le Foncier non BATI	51,39%	51,39%	113 966,00 €
Taxe Habitation Résidences secondaires	11,79%	11,79%	11 731,00 €

Cette répartition est votée à l'unanimité.

Questions diverses

➤ **Sortie de la Commune de la Société de Projet "'Les ailes de la Grosne"**

Ce point ne pouvait pas être inclus dans l'ordre du jour de ce conseil car nous sommes en attente d'un projet de délibération de la part du service juridique de la société BAYWA-RE. Le vote de ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

➤ **Communauté de Commune Saint Cyr Mère Boitier**

Une première réunion des élu.es a eu lieu jeudi 26 mars 2026. Une plaquette présentant la CC-SCMB sera envoyée par mail aux membres du Conseil.

➤ **Salle des fêtes**

Il est inscrit dans le contrat de location que 100€ d'arrhes sont demandés à chaque réservation de la salle des fêtes. Il s'avère que comptablement aucune trace de ses arrhes est retrouvée. Il est convenu que la secrétaire se rapproche de la trésorerie pour connaître les modalités d'application de ces arrhes. Selon la réponse obtenue, cette somme sera exigée pour valider toute réservation et aucun remboursement ne pourra avoir lieu en cas d'annulation.

➤ **Ménage de la mairie**

Il était assuré jusqu'à présent par Mme Laetitia GONNET qui a mis fin à sa prestation en février. Alain BAMET a proposé ce travail à Anne BELICARD qui est intéressée mais fonctionne aujourd'hui sur la base des CESU.

Nadine CLAUDE se propose de vérifier si une commune peut utiliser cette modalité et dans quelles conditions. Dans le même temps, la secrétaire se rapproche de la trésorerie pour avoir des infos.

➤ **Achat d'un ordinateur pour l'école**

Alain BAMET nous informe qu'il avait été acté de renouveler l'ordinateur utilisé par l'institutrice de maternelle. Une somme de 500€ a déjà été budgétée pour 2026. Alain BAMET se charge de cet achat .

➤ **Concession au cimetière**

M. Bernard Buissonière, dont la famille est issue du village, souhaite acquérir une concession au cimetière de la commune. Le règlement intérieur du cimetière exige que les personnes intéressées payent des impôts fonciers pour y avoir droit, M. Buissonière propose d'acheter d'une parcelle pour pouvoir accéder à une concession.

Alain BAMET estime qu'il est difficile de refuser une concession à une personne si attachée au village, d'autant plus qu'une quinzaine de concessions sont aujourd'hui disponibles.

Philippe CACCIABUE et Louis BALLIGAND propose de vérifier les possibilités de déroger à la condition fiscale et d'envisager un accord à titre exceptionnel eut égard à l'attachement historique et affectif de cette personne à la commune.

➤ **Amicale**

Alain BAMET signale que l'Amicale demande à pouvoir utiliser gratuitement et exceptionnellement un frigo de la salle des fêtes lors de l'atelier pâtisserie organisé les 7 et 8 avril 2026. L'ensemble des conseillers approuve la demande.

➤ **Formation des nouveaux élus**

Manuella SOL propose que les nouveaux et nouvelles élu.es puissent se retrouver hors Conseil pour se familiariser avec le fonctionnement de la Mairie, notamment avec la secrétaire. Un sondage sera envoyé pour trouver une date.

Pour rappel une journée d'accueil est organisée le 30/04/2026 à MACON.

➤ **Demande de philippe CURMI**

M. CURMI souhaite recevoir le protocole d'accord et le Pacte d'actionnaires signé entre la Commune et Société de Projet "Les ailes de la Grosne".

➤ **Rédaction des PV du conseil**

Manuella SOL suggère que les PV de Conseil soient plus exhaustifs et retracent les échanges que nous avons lors des séances. Plusieurs personnes suggèrent que les séances soient enregistrées.

Philippe CACCIABUE émet quelques réserves ; il serait préjudiciable que nos débats en Conseil soient trop bridés et demande qu'il y ait de la souplesse dans ce que l'on veut voir apparaître dans le PV.

Le Prochain conseil est fixé au Mercredi 22 avril 2026 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

La Secrétaire de séance,
Philippe CACCIABUE

Le Maire,
Alain BAMET

